



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°1 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	23/07/2024
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck ,SALMON Eric
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°38 du 27/06/2024 est approuvé.

2. Accessions - Rétrogradations

La commission prend connaissance du PV du 5 juillet 2024 du COMEX de la FFF en date du 5 juillet 2024 concernant la situation du SO CHOLET fixant l'interdiction de placer l'équipe

de CHOLET SO 1 au-dessus du Régional 3 pour la saison 2024-2025.

La commission prend connaissance de la proposition de la CROC des Pays de Loire au CODIR de Ligue dans son PV N° 1 du 9 juillet 2024 de placer :

- **CHOLET SO 1** en Régional 3
- **CHOLET SO 2** en D1 49
- **CHOLET SO 3** et **CHOLET SO 4** : mise à disposition du CODIR 49 qui a entière liberté pour fixer leur intégration dans les championnats départementaux.

La commission prend connaissance du PV N°2 du CODIR de ligue en date du 10 juillet 2024 et de la validation de la proposition de la CROC des Pays de Loire.

La commission prend connaissance de la validation du CODIR 49 dans son PV N°2 en date du 11 juillet 2024 de la proposition de la CDSR 49 d'intégrer les 2 dernières équipes seniors du SO CHOLET comme suit :

- **CHOLET SO 3 en D4**
- **CHOLET SO 4 en D5**

3. Engagements D1 D2 D3 et D4 - 2024/2025

Les engagements des équipes en championnat D1, D2, D3 et D4 se terminaient le 16 juillet.

a) **Championnat D1** :

La commission remplace le nom de l'équipe de **CHOLET SO 3** par **CHOLET SO 2**.

b) **Championnat D2** :

Toutes les équipes ont validé leur engagement

c) **Championnat D3** :

Toutes les équipes ont validé leur engagement

d) **Championnat 4** :

La commission remplace le nom de l'équipe de **CHOLET SO 4** par **CHOLET SO 3**.

L'équipe de **TRELAZE FOYER 3** a refusé son engagement.

La commission a proposé le remplacement à l'équipe **d'ANGERS DOUTRE SC 2** comme prévu sur la liste. ANGERS DOUTRE SC 2 a refusé.

La commission procède à son remplacement par l'équipe suivante **de St MARTIN AVIRE US 2** après accord du club.

L'équipe de **BOUCHEMAINE ES 3** a refusé son engagement.

La commission procède à son remplacement par l'équipe de **POUEZE BRAIN ST CLEMENT 2** après accord du club.

e) **Championnat D5**

La commission rappelle aux clubs que les engagements sont possibles pour la D5 jusqu'au **lundi 9 septembre**.

4. Dossier transmis par la Commission Départementale d'Appel Réglementaire

La commission prend connaissance du PV N°10 de la CDAR en date du 27/06/24 concernant la décision de la CD Statut de l'Arbitrage et de la CDSR de ne pas autoriser l'accession de l'équipe de CHAMPTOUSSE Anjou Baconné :

La commission a confirmé la décision prise par la CDSR.

5. Championnat 2024 2025

a) Elaboration des championnats D3 et D4

Suite aux engagements, la commission procède à l'élaboration définitive des groupes de D3 et D4.

b) Validation des championnats

La commission transmet au CODIR la composition des groupes D1, D2, D3 et D4 pour information et validation.

Les groupes seront publiés le **mercredi 24 juillet**.

6. Numérotation

La commission prépare le fichier des desideratas pour la réunion du **mercredi 31 juillet**.

7. Féminines

Comme prévu dans son courrier du mois de mai, la commission valide les engagements des équipes féminines au 23/07/2024. Cette validation tient compte du nombre de licenciées par équipes soit de **15 joueuses minimum pour le foot à 11** et **12 joueuses minimum pour le foot à 8**.

La commission tient compte aussi des effectifs « **U18F** », « **U17F** » et « **U16F** » et du nombre d'équipes engagées en **championnat « U18F »**

1- Engagements validés en D1 F

- Avrillé AS
- GF Beaucouzé Longuenée
- GF Beaupreau en Mauges
- Les Verchers St Georges
- Montreuil Juigné BF

2- Engagements en attente de validation en D1 F

- Angers NDC
- Tiercé Cheffes AS
- Bouchemaine ES

3- Engagements validés en D2 F

- Entente Christopheseg Mortagne
- GF Chalonnais Pomjeannais
- GF Segré Lion Candé
- Maybéléger FC
- Montilliers ES 1
- St Hilaire Vihiers
- Somloiryzernay CP
- Val d'Erdre Auxence

4- Engagements en attente de validation en D2 F

- Angers SCA
- Brissac Aubance ES
- Cholet SO 2
- GF Orée Football
- Saumur OFC

- Trélazé Foyer 2
- Valanjou AS

5- Engagements validés Foot à 8

- Néant

6- Engagements en attente de validation Foot à 8

- Montilliers ES 2

Les clubs ont jusqu'au 15 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

8. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2024/2025

Rappel :

Les clubs pouvant bénéficier d'un ou deux mutés supplémentaires dans le cadre des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent, en application des stipulations de l'article 45 du Statut précité, informer la Ligue et/ou le District dans quelle équipe ils comptent utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s).

**La commission demande aux clubs concernés un retour, indiquant leur choix, avant leur entrée en compétition : date limite le 30 août.
Ce choix obligatoire sera définitif pour la saison 2024/2025.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour une des équipes du club dans les championnats régionaux et/ou départementaux.

Etant précisé que le(s) joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) peu(t)-(vent), également participer à des Coupes Nationales (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole...) avec cette même équipe.

La commission valide les listes suivantes :

- **Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :**

Andrezé Jub-Jallais	Longuenée en Anjou FC
Angers SCA	Marigné ES
Champtocé Ingrandes Loire Foot Alliance	Mazé US
Chatelais Nyoiseau	St Lambert des Levées
Chazé Vern Anjou AS	St Martin Aviré Louvaines
Ecouflant AS	Valanjou AS
Fougeré Vaulandry SC	Vernoil Vernantes
La Pommeraye Pomj	Villevêque Soucelles
Les Ponts de Cé AS	

- **Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires :**

Denée Val Layon UF3L
St Germain Val Moine

- **Choix des clubs :**

La commission valide pour toute la saison 2024 /2025 en coupes et championnat le choix du club de St Lambert des Levées :

- **St Lambert des Levées 1**

9. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.



Mail de M. SALE, Secrétaire Cantenay Epinard US
Reçu le 04-07-2024
- **Engagement au niveau inférieur**

Le Président a répondu.



Mail de M. BODINIER, Secrétaire Combrée Noyant US
Reçu le 04-07-2024
- **Engagements D5 et Challenge District HS**

Le Président a répondu.



Mail de M. LEROUX, Président Thouarcé FC Layon
Reçu le 04-07-2024 US
- **Accession supplémentaire**

Le Président a répondu.



Mail de M. QUIGNON Secrétaire Valanjou AS
Reçu le 05-07-2024 :
- **Engagement Coupe des Réserves / Challenge du District HS**

Le Président a répondu.



Mail de M. CHEVY Secrétaire Bourgneuf Ste Christine US
Reçu le 08-07-2024 :
- **Mutés supplémentaires**

Le Président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) :

Mercredi 31 juillet 2024 à 18h00

Mardi 20 août 2024 à 18h30

Mardi 10 septembre à 18h00

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER